

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la petite enfance et famille de Robertville Inc	Numéro de permis 2008425	Date d'inspection Le 17 juillet 2024	
Nom de l'établissement À petit pas dans mon école		Numéro de téléphone (506) 542-2453	
Adresse 1341 chemin Robertville Robertville NB E8K 2V9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	31 déc. 2025	
Commentaires : Une éducatrice n'a pas de formation, mais est inscrite à sa formation d'Éducation à la Petite Enfance au CCNB et compte débiter en septembre 2024 et prévoit terminer en décembre 2025.			
12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés à un exploitant d'un établissement agréé : a) dans le cas de l'obtention d'un casier judiciaire ou d'une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, (i) les membres du conseil d'administration d'une personne morale ou d'une association non personnalisée, (ii) les associés d'une société en nom collectif, (iii) les commandités d'une société en commandite;	12(0.1)(a)(i-iii)	22 juil. 2024	
Commentaires : Un membre du Conseil d'Administration n'a pas sa vérification de casier judiciaire.			

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le ratio enfants / éducatrices est respecté lors de l'inspection de renouvellement. - Un suivi sera fait afin de s'assurer que les éducatrice éligibles ont complété le 10h de perfectionnement professionnel d'ici le 31 août 2024. <p>Observations:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enfants ont fait des jeux libres. Le groupe de nourrissons faisait des jeux de motricité en jouant avec des gros et petits pompoms et en essayant de les attraper avec des pinces. - Le groupe de 2-3 ans ont écouté des chansons de légumes en attendant le repas. - Le groupe des 3 ans avaient des livres individuels ou pouvaient écouter l'éducatrice lire un livre en attendant le repas. - Les enfants ont mangé leur collation et ensuite leur repas.
--

original signé par
Janel Aubut

Le 17 juillet 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Hélène Roy

Le 17 juillet 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date